



# POUR SAUVER LE SOIN PSYCHIQUE, IL EST TEMPS DE NOUS FAIRE ENTENDRE

**Le 29 octobre**

Même si le Premier ministre veut faire de la santé mentale la grande cause nationale 2025, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2025 s'annonce en deçà des besoins de la population et des professionnels. Le nouveau mode de financement, à travers le décret 2021-1255 du 29/09/2021, aggrave la situation de la psychiatrie en transformant le soin psychique en marchandise.

## **PARCE QUE :**

Ce décret est une usine à gaz, technocratique et complexe, qui ne se base pas sur les besoins réels de la population. Il conduit à répondre en permanence à des appels à projets décidés nationalement par les ARS, à penser que la multiplication des actes et des projets améliorera les conditions de financement des hôpitaux psychiatriques, alors qu'il n'en est rien, le financement étant à enveloppes fermées. Ainsi, comme pour l'évaluation professionnelle qui joue sur le fait que chacun peut se penser plus méritant que son collègue, chaque hôpital pourra se penser plus méritant que son voisin.

## **PARCE QUE :**

Les calendriers et les montants du financement seront fixés par la DGOS dans un groupe de travail composé de l'ARS, des fédérations, des présidents de CME, des représentants des usagers, mais pas ceux des syndicats. *Une fois les montants fixés sur le plan national, les syndicats sont associés aux «comités régionaux consultatifs des ressources» au niveau des ARS.*

## **PARCE QUE :**

**Et, c'est la raison d'être de ce décret, ce financement étant déterminé par la dotation populationnelle (80%), la file active (15%) et divers (5%), c'est un financement de l'activité psychiatrique du territoire sans distinction public ou privé.** Financement identique, alors que les cliniques privées ne rémunèrent avec ce financement que le personnel salarié (para-médical et administratif), l'hôtellerie et l'entretien des locaux. Tous les autres intervenants, psychiatres, généralistes, laboratoires etc... sont rémunérés à l'acte et hors de ce financement, mais toujours sur les fonds de la Sécurité Sociale. Les grands groupes de la santé marchande, comme Clinéa et Inicéa qui sont en train d'augmenter massivement leur présence sur tout le territoire ne s'y sont pas trompés.

Les directions des hôpitaux publics qui, aujourd'hui, se conforment aux injonctions de l'ARS, en transformant l'hôpital public en usine à projets morcelés, vont très vite s'apercevoir qu'il s'agit d'un jeu de dupes.

**Après les EHPAD et les crèches, et malgré les scandales, l'exécutif a décidé d'offrir la psychiatrie aux grands groupes du privé lucratif pour continuer à enrichir toujours plus leurs actionnaires, sur le dos de la Sécurité sociale.**

**La CGT refuse que le soin en psychiatrie devienne une marchandise !**

## **La CGT exige :**

- l'abrogation du décret 2021-1255 du 29 septembre 2024 relatif à la réforme du financement des activités de psychiatrie,
- un budget global par établissement, selon la démographie locale de la population, indépendant des actes et de la file active. Ce financement doit être pérenne, à la hauteur **des besoins réels** et ne doit pas servir de variable d'ajustement aux autres budgets de la santé,
- l'arrêt de la politique d'appels à projets et de missions qui met en concurrence les établissements et les services et qui morcelle et précarise les soins,
- des personnels formés et en nombre, la stabilité des équipes pluridisciplinaires et l'arrêt de l'externalisation des fonctions support,
- la compensation du sous-financement historique de la psychiatrie publique, une remise à niveau à hauteur de 12% qui doit permettre la réouverture de lits et la création de postes, partout où cela est nécessaire.

**Le 29 octobre**

**tous mobilisés, professionnels,  
usagers, pour sauver le soin  
psychique et notre système de santé.**

Retrouvez toute l'actualité fédérale sur [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)